



Conseil des ministres – 30 janvier 2020

ODJ	SYNTHESE
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 janvier 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 23 janvier 2020.</p>
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 23 janvier 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 23 janvier 2020</p>
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Désignation des administrateurs et des commissaires du GRBC de la société NEO</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale désigne les sept administrateurs et les deux commissaires du GRBC de la société NEO.</p>

<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Citydev – Désignation du Président, de l'administrateur délégué du Conseil d'Administration, des membres de l'assemblée générale du Conseil d'Administration et des Commissaires au Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale auprès de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-capitale, Citydev.brussels</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT et la Secrétaire d'Etat Barbara TRACHTE, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale marque son accord sur la désignation du Président, de l'administrateur délégué du Conseil d'Administration, des membres de l'assemblée générale du Conseil d'Administration et des Commissaires au Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale auprès de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-capitale, Citydev.brussels</p>
<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Transport rémunéré de personnes – n° BMB/DT/2012-009 - Projet d'avenant n°7 à la concession de services relative à l'organisation d'un service de taxis collectifs sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT en charge du transport rémunéré de Personnes, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale marque son accord sur le 7^{ème} avenant à la concession pour les usagers utilisant le service « Collecto » disponible 7 jours sur 7 entre 23 heures et 6 heures.</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation d'un agent chargé de surveiller l'exécution de l'ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur.</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation d'un agent chargé de surveiller l'exécution de l'ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur.</p>
<p>Point 7</p>	

<p>Cabinet proposant : R.V. screen.brussels fund – Conseil d’Administration</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné les nouveaux membres du conseil d’administration de screen.brussels fund.</p>
<p>Point 8 Cabinet proposant : R.V. Visit.Brussels – Conseil d’Administration</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé les nouveaux membres du conseil d’administration de visit.brussels.</p>
<p>Point 9 Cabinet proposant : E.V. Convention relative à l’exploitation de stations de base de télécommunications électroniques mobiles dans les tunnels de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé les conventions avec PROXIMUS et ORANGE relatives à l’exploitation de stations de base de télécommunications électroniques mobiles dans les tunnels de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>
<p>Point 10 Cabinet proposant : S.G. La nomination des agents en grade de promotion au sein de Bruxelles Fonction publique</p>	<p>A la proposition du ministre bruxellois compétent pour la Fonction publique, Sven Gatz, Monsieur Bram De Croock et Madame Amélie Marotte ont été nommés dans le grade de premier attaché (rang A2).</p>
<p>Point 11 Cabinet proposant : S.G. Avant-projet d’arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 433 à 435 du Code impôts sur les revenus 1992 - Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un projet d’arrêté exécutant les articles 433 à 435 du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d’échange d’information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et les notaires belges dans le cadre de la notification et de la récupération de certaines dettes fiscales dues aux pouvoirs publics bruxellois.</p>

<p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 433 à 435 du Code des impôts sur les revenus 1992 en ce qui concerne les personnes visées à l'article 439 du même Code - Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un avant-projet d'arrêté exécutant les articles 433 à 435 du Code des impôts sur les revenus 1992. Ce texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et fonctionnaires des comités d'acquisition dans le cadre de la notification et de la récupération de certaines dettes fiscales dues aux pouvoirs publics bruxellois.</p>
<p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 26 juillet 2013 transposant la directive 2011/16/UE du Conseil du 15 février 2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et abrogeant la directive 77/799/CEE et modifiant le Code bruxellois de procédure fiscale en matière de sanctions administratives et pouvoirs d'investigations – Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement approuve en première lecture, sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, Sven Gatz, un avant-projet d'ordonnance qui transpose la directive européenne 2018/822/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontaliers. Cette directive renforce le dispositif existant afin d'avoir un aperçu en amont des planifications fiscales à caractère potentiellement agressif. Les administrations fiscales auront ainsi plus de moyens pour réagir face à la planification fiscale transfrontalière agressive.</p>
<p>Point 14</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet d'ordonnance ayant pour objet l'assentiment de l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune portant sur les services en matière de budget, de comptabilité et de contrôle- seconde lecture</p>	<p>Sur proposition du Ministre des Finances et du Budget, le Gouvernement bruxellois a approuvé en seconde lecture le projet d'ordonnance ayant pour objet l'assentiment de l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire commune portant sur les services en matière de budget, de comptabilité et de contrôle.</p> <p>A travers l'adoption de cet accord de coopération, le Gouvernement renforce la bonne gouvernance des institutions régionale et bi-communautaire et optimalise la gestion administrative grâce à la mutualisation des outils informatiques et à la collaboration entre les services de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Commission communautaire commune.</p>

	L'accord de coopération proposé n'implique aucun transfert de compétences et sera transmis au Parlement Bruxellois de même qu'à assemblée réunie de la Commission communautaire commune pour assentiment !
<p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Avant-projet d'arrêté fixant les modalités relatives à l'acte de dernières volontés – Première lecture</p>	<p>S</p> <p>ur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine, du Tourisme, de la Promotion de l'Image de Bruxelles et du Biculturel d'intérêt régional et du Ministre Bernard CLERFAYT, chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique et des Pouvoirs locaux, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé en première lecture l'avant-projet d'arrêté fixant les modalités relatives à l'acte de dernières volontés, en exécution de nouvelle ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures.</p>
<p>Point 16</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Décision du Gouvernement désignant les administrateurs présentés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale au sein du Fonds bruxellois de garantie</p>	<p>Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a désigné le président et 3 membres du conseil d'administration du Fonds bruxellois de garantie</p>
<p>Point 17</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Décision du Gouvernement désignant les administrateurs au sein de l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (hub.brussels).</p>	<p>Le Gouvernement a approuvé la présentation de candidats administrateurs pour l'Agence bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise (hub.brussels).</p> <p>M..... est recommandé(e) comme Président(e) du conseil d'administration, et M..... comme président(e) du conseil d'administration.</p>
<p>Point 18</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Rapport annuel sur la transposition et mise en œuvre du droit de l'Union européenne en Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord pour la transmission au Parlement bruxellois du rapport annuel sur la transposition et mise en œuvre du droit de l'Union Européenne.</p>

<p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>SIAMU – désignation d’un représentant au sein de la Commission d’accompagnement de la Réforme de la Sécurité civile.</p>	<p>Sur proposition du secrétaire d’État Pascal Smet, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale approuve la désignation de M. Pierre Menu comme représentant au sein de la Commission d’accompagnement de la Réforme de la Sécurité civile.</p>
<p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale classant comme site l’avenue Louis Bertrand à Schaerbeek</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d’État Pascal Smet, le Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale approuve l’arrêté classant comme site l’avenue Louis Bertrand à 1030 Schaerbeek.</p>
<p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d’urbanisme tendant à, dans un immeuble de trois logements, mettre en conformité l’aménagement d’un studio dans les combles et à construire une lucarne en façade arrière, rue Vondel</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d’État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d’arrêté déclarant recevable et partiellement fondé le recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale introduit contre la décision du Collège des Bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek du 15 mai 2018 et accordant, sous conditions, la demande de permis d’urbanisme tendant à, dans un immeuble de trois logements, mettre en conformité l’aménagement d’un studio dans les combles et à construire une lucarne en façade arrière, rue Vondel.</p>

<p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>DIRFAC-358 - Travaux de restauration et de transformation du château du parc Tournay-Solvay, commune de Watermael-Boitsfort, 1170 Bruxelles. Marché de travaux – Procédure ouverte - Accord préalable du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale sur le cahier spécial des charges n°DIRFAC-358-report du 22/01/2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur la proposition de nomination de six nouveaux administrateurs publics de la SCRL IRISnet.</p>
<p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Déménagement de l'accueil des personnes dites « transmigrantes » de Bluestar (Haren) vers un bâtiment sis à Schaerbeek (BeTV)- report du 16/01/2020- report du 22/01/2020</p>	<p>Reporté</p>
<p>Point 24</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Décision du Gouvernement portant approbation du renouvellement du Conseil d'Administration de la Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE) et désignant le commissaire du Gouvernement de rôle linguistique néerlandophone.- report du 22/01/2020</p>	<p>Décision du Gouvernement portant approbation du renouvellement du Conseil d'Administration de la Société Bruxelloise de Gestion de l'Eau (SBGE) et désignant le commissaire du Gouvernement de rôle linguistique néerlandophone.- report du 22/01/2020</p>
<p>Point 25</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Décision du Gouvernement désignant les administrateurs et le commissaire de rôle linguistique</p>	<p>Décision du Gouvernement désignant les administrateurs et le commissaire de rôle linguistique néerlandophone du Gouvernement du Port de Bruxelles.- report du 22/01/2020</p>

<p>néerlandophone du Gouvernement du Port de Bruxelles.- report du 22/01/2020</p>	
<p>Point 26</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Recours au Gouvernement introduit par les sociétés anonymes RAC 1, RAC 2, RAC 4 et FINANCIETOREN contre la décision du Collège d'environnement du 11 février 2019 déclarant recevable mais non fondé leur recours contre le refus tacite découlant de l'absence de décision de Bruxelles Environnement par rapport à leur demande de permis d'environnement visant à exploiter diverses installations classées dans un futur complexe immobilier à aménager sur le site de la Cité Administrative de l'Etat, délimité par la rue Royale, le boulevard du Jardin Botanique, le boulevard Pacheco, la rue de la Banque et la rue de Ligne à Bruxelles- report du 23/01/2020</p>	<p>Reporté</p>
<p>Point 27</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Projet d'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation de douze agents chargés de surveiller l'exécution de l'ordonnance du 4 décembre 2018 relative à l'utilisation de modes de transport partagés en flotte libre alternatifs à l'automobile.</p>	<p>Sur proposition de Madame la Ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation de douze agents chargés de surveiller l'exécution de l'ordonnance du 4 décembre 2018 relative à l'utilisation de modes de transport partagés en flotte libre alternatifs à l'automobile.</p>

<p>Point 28</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant nomination du Président et du Vice-Président du Comité de gestion d'Actiris ainsi que du Commissaire du Gouvernement de rôle linguistique néerlandophone</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a nommé le président et vice-président du Comité de gestion d'Actiris ainsi que le commissaire du Gouvernement du rôle linguistique néerlandophone.</p>
<p>Point 29</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Renouvellement du Conseil d'Administration de la Société du Logement de la Région de Bruxelles- Capitale (SLRB).</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'Etat au Logement Nawal BEN HAMOU, le Gouvernement bruxellois a approuvé la liste proposée au Conseil d'Administration de la SLRB comme administrateurs du groupe linguistique francophone et du groupe linguistique néerlandophone.</p> <p>Le Gouvernement a également chargé la Secrétaire d'État au Logement de proposer au Conseil d'Administration élu de désigner en son sein, xxx en qualité de Président et xxx en qualité de Vice-Président et Administrateur délégué.</p>
<p>Point 30</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Décision du Gouvernement désignant les administrateurs et les membres du Comité de Direction au sein de la SRIB.</p>	<p>Décision du Gouvernement désignant les administrateurs et les membres du Comité de Direction au sein de la SRIB.</p>
<p>Point 31</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Biens et technologies à double usage - demande de licence.</p>	<p>Les mesures inhérentes au respect de la législation relative à l'exportation de biens à double usage/matériel militaire ont été prises. Ce dossier a été soumis au contrôle administratif de la Cellule licences et ne pose pas de problème spécifique quant à la description du bien et de la nature de la demande. Il n'existe dès lors aucune raison valable de penser que ce seront les forces armées ou les forces de sécurité intérieure ou des entités similaires du pays destinataire qui constitueront l'utilisateur final de ces biens et technologies.</p>